

ANALYSE STATISTIQUE

n° 08 Octobre 2019

Les prix en EHPAD en 2018

Résumé

Au 31 décembre 2018, 89 % des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont transmis leurs prix 2018 à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour un affichage sur le [portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) (www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr).

Fin 2018, le prix médian en hébergement permanent d'une chambre individuelle en EHPAD, calculé à partir des données des 6 668 EHPAD ayant transmis leurs prix, s'élève à 1 977 euros par mois, soit 24 euros de plus (+ 1,22 %) que le prix médian constaté en 2017 (calculé à partir des données de 6 140 EHPAD). À titre de comparaison, sur un périmètre constant de 5 367 EHPAD ayant saisi leur prix sur trois années, le prix médian en hébergement permanent d'une chambre individuelle en EHPAD s'élève à 1 978 euros par mois, soit 23 euros de plus (+ 1,18 %) que le prix médian constaté en 2017 (1 955 euros).

La CNSA propose ici une nouvelle étude des prix des EHPAD, qui intègre :

- une analyse du taux de variation global et du taux de variation moyen annuels sur trois ans ;
- un classement des prix médians départementaux selon le statut juridique des EHPAD ;
- une analyse des prestations comprises dans le tarif hébergement (en sus des prestations sociales).

Introduction

Pour assurer une meilleure transparence des prix pratiqués par les EHPAD, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a instauré un socle de prestations obligatoires en matière d'hébergement que tous les établissements doivent inclure dans leur tarif hébergement de base depuis le 1^{er} juillet 2016.

Comme le précise le décret, cette liste constitue un socle minimum. Ainsi, d'autres prestations peuvent être proposées et facturées en sus, ou non. Le site de la CNSA propose aux EHPAD une liste de onze prestations préalablement identifiées comme les plus couramment pratiquées. L'analyse de ces données a permis de dresser un premier bilan de l'offre et des prix de ces prestations et de leur articulation avec les prix de l'hébergement.

En 2018, 89 % des EHPAD ont transmis leurs prix à la CNSA

Le taux de participation est plus élevé qu'en 2017 (82 %), et l'analyse de la participation par région montre, comme l'année dernière, que les EHPAD situés dans les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire ont davantage participé. Les taux de participation les plus faibles se trouvent en Martinique et en Guadeloupe.

Taux d'exhaustivité entre la base FINESS et le portail pour les personnes âgées au 31 décembre 2018

Régions	Nombre d'EHPAD FINESS	Nombre d'EHPAD portail PA ¹	Taux d'exhaustivité
Auvergne-Rhône-Alpes	949	873	92 %
Bourgogne-Franche-Comté	427	357	84 %
Bretagne	498	433	87 %
Centre-Val de Loire	313	288	92 %
Corse	29	22	76 %
Grand-Est	609	552	91 %
Guadeloupe	20	12	60 %
Guyane	4	3	75 %
Hauts-de-France	586	511	87 %
Île-de-France	705	626	89 %
Martinique	24	16	67 %
Normandie	384	345	90 %
Nouvelle-Aquitaine	929	832	90 %
Occitanie	821	744	91 %
Océan Indien	18	16	89 %
Pays de la Loire	582	543	93 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	597	520	87 %
France entière + DOM	7 495	6 693	89 %

FINESS ouvert au 31 décembre 2018.

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

¹ www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Les prix d'hébergement augmentent de 1,3 % par rapport à ceux de 2017

En 2018, le prix d'hébergement permanent médian par jour et par personne s'établit à :

- 60,22 euros pour une chambre individuelle (prix majoritairement proposé), soit 0,78 euro de plus (+ 1,3 %) que le tarif médian constaté en 2017 (59,44 euros) ;
- 56,92 euros pour une chambre individuelle habilitée à l'aide sociale à l'hébergement (ASH), soit 0,72 euro de plus (+ 1,3 %) que le tarif médian constaté en 2017 (56,20 euros).

En 2018, le prix d'hébergement temporaire médian par jour et par personne s'établit à :

- 62,30 euros pour une chambre individuelle (prix majoritairement proposé), soit 0,79 euro de plus (+ 1,3 %) que le tarif médian constaté en 2017 (61,51 euros) ;
- 58,81 euros pour une chambre individuelle habilitée à l'ASH, soit 0,76 euro de plus (+ 1,3 %) que le tarif médian constaté en 2017 (58,05 euros).

Dispersion des prix journaliers en hébergement permanent en 2018 (euros/jour)

Prix par jour (en €) en hébergement permanent	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
Chambre seule*	6 668	51,06 €	60,22 €	90,00 €	1,76
Chambre double*	3 811	46,33 €	56,93 €	79,00 €	1,71
Chambre seule ASH	4 694	50,07 €	56,92 €	66,49 €	1,33
Chambre double ASH	2 644	45,55 €	54,15 €	63,22 €	1,39

Dispersion des prix journaliers en hébergement temporaire en 2018 (euros/jour)

Prix par jour (en €) en hébergement temporaire	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
Chambre seule*	2 689	52,39 €	62,30 €	94,64 €	1,81
Chambre double*	980	49,19 €	59,12 €	85,20 €	1,73
Chambre seule ASH	1 554	51,20 €	58,81 €	70,89 €	1,38
Chambre double ASH	631	48,10 €	55,91 €	67,06 €	1,39

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

*prix majoritairement proposé : par exemple, un EHPAD de 50 places qui propose 20 chambres individuelles à 60 euros et 30 chambres individuelles à 70 euros affiche dans sa fiche signalétique le prix de 70 euros correspondant au prix majoritairement pratiqué.

**Dispersion des taux de variation des prix médians en hébergement permanent
entre 2017 et 2018 (euros/jour)**

Prix par jour (en €) en hébergement permanent	Premier décile	Médiane	Neuvième décile
Chambre seule*	-0,16 %	1,17 %	3,90 %
Chambre double*	-0,36 %	1,14 %	3,99 %
Chambre seule ASH	-0,13 %	0,77 %	3,41 %
Chambre double ASH	-0,30 %	0,80 %	3,86 %

**Dispersion des taux de variation des prix médians en hébergement temporaire
entre 2017 et 2018 (euros/jour)**

Prix par jour (en €) en hébergement temporaire	Premier décile	Médiane	Neuvième décile
Chambre seule*	-0,22 %	1,15 %	4,41 %
Chambre double*	-0,52 %	1,19 %	4,64 %
Chambre seule ASH	-0,22 %	0,82 %	4,15 %
Chambre double ASH	-0,38 %	1,01 %	4,82 %

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

**prix majoritairement proposé.*

**Dispersion des prix en hébergement permanent pour une chambre individuelle*
en 2018, selon le statut juridique (euros/jour)**

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS ²	1 037	48,60 €	55,26 €	63,20 €	1,30
2-Public CCAS ³	707	48,34 €	54,61 €	63,47 €	1,31
3-Public autonome	1 247	50,24 €	56,60 €	63,19 €	1,26
4-Privé non lucratif	2 046	52,64 €	60,71 €	75,64 €	1,44
5-Privé commercial	1 631	68,00 €	84,00 €	109,00 €	1,60

**Dispersion des prix en hébergement permanent pour une chambre double* en 2018,
selon le statut juridique (euros/jour)**

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	799	46,24 €	53,43 €	61,95 €	1,34
2-Public CCAS	374	38,99 €	47,36 €	58,06 €	1,49
3-Public autonome	710	48,20 €	54,42 €	61,24 €	1,27
4-Privé non lucratif	899	46,57 €	56,76 €	71,59 €	1,54
5-Privé commercial	1 029	60,00 €	73,00 €	92,00 €	1,53

² Établissement public de santé.

³ Centre communal d'action sociale.

**Dispersion des prix en hébergement permanent pour une chambre seule ASH en 2018,
selon le statut juridique (euros/jour)**

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	924	48,56 €	55,16 €	62,91 €	1,30
2-Public CCAS	582	48,05 €	54,33 €	62,72 €	1,31
3-Public autonome	1 109	49,97 €	56,49 €	62,45 €	1,25
4-Privé non lucratif	1 627	51,56 €	59,07 €	70,58 €	1,37
5-Privé commercial	452	52,43 €	57,97 €	72,36 €	1,38

**Dispersion des prix en hébergement permanent pour une chambre double ASH en 2018,
selon le statut juridique (euros/jour)**

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	733	46,35 €	53,55 €	61,95 €	1,34
2-Public CCAS	315	39,11 €	47,54 €	58,08 €	1,49
3-Public autonome	658	48,26 €	54,37 €	61,21 €	1,27
4-Privé non lucratif	683	46,05 €	55,75 €	68,24 €	1,48
5-Privé commercial	255	51,04 €	56,19 €	67,33 €	1,32

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

**prix majoritairement proposé.*

**Dispersion des prix en hébergement temporaire pour une chambre individuelle*
en 2018, selon le statut juridique (euros/jour)**

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	315	49,38 €	57,19 €	66,09 €	1,34
2-Public CCAS	312	50,94 €	58,05 €	66,00 €	1,30
3-Public autonome	536	50,76 €	57,89 €	71,32 €	1,41
4-Privé non lucratif	960	53,74 €	63,10 €	76,27 €	1,42
5-Privé commercial	566	73,50 €	91,50 €	120,00 €	1,63

**Dispersion des prix en hébergement temporaire pour une chambre double* en 2018,
selon le statut juridique (euros/jour)**

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	173	48,10 €	54,97 €	64,17 €	1,33
2-Public CCAS	68	44,99 €	52,88 €	67,04 €	1,49
3-Public autonome	219	48,27 €	55,34 €	66,33 €	1,37
4-Privé non lucratif	258	48,57 €	58,13 €	73,25 €	1,51
5-Privé commercial	262	64,90 €	79,20 €	100,00 €	1,54

**Dispersion des prix en hébergement temporaire pour une chambre seule ASH en 2018,
selon le statut juridique (euros/jour)**

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	240	49,46 €	57,05 €	66,08 €	1,34
2-Public CCAS	218	51,00 €	58,15 €	66,57 €	1,31
3-Public autonome	406	50,51 €	57,76 €	70,00 €	1,39
4-Privé non lucratif	621	52,36 €	61,45 €	73,09 €	1,40
5-Privé commercial	69	51,20 €	58,37 €	71,49 €	1,40

**Dispersion des prix en hébergement temporaire pour une chambre double ASH en 2018,
selon le statut juridique (euros/jour)**

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	156	47,85 €	55,60 €	63,66 €	1,33
2-Public CCAS	58	47,08 €	55,15 €	67,04 €	1,42
3-Public autonome	185	47,87 €	55,29 €	64,77 €	1,35
4-Privé non lucratif	201	48,44 €	56,66 €	70,81 €	1,46
5-Privé commercial	31	51,20 €	58,53 €	70,34 €	1,37

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

**prix majoritairement proposé.*

Comme en 2016 et en 2017, l'étude montre que les prix journaliers médians en hébergement permanent et en hébergement temporaire sont majoritairement plus élevés dans les EHPAD commerciaux que dans les autres EHPAD. Les EHPAD publics proposent généralement des prix inférieurs à ceux des EHPAD privés à but non lucratif.

La capacité d'accueil pour les bénéficiaires de l'aide sociale (personnes dont les ressources sont limitées) est un autre facteur permettant d'expliquer ces variations de tarifs. Le montant que les EHPAD sont autorisés à facturer pour l'hébergement est fixé différemment selon qu'ils sont ou non habilités à l'aide sociale. Dans le premier cas, c'est le conseil départemental qui établit le tarif et, dans le second cas, c'est le gestionnaire de l'EHPAD qui le fixe dans la limite du taux maximum fixé chaque année par arrêté par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes – DGCRF (+ 0,46 % en 2017 et + 1,21 % en 2018). L'enquête EHPA 2015 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) estime le nombre de places habilitées à l'aide sociale à 440 000, soit 74 % des places installées.

Le prix médian journalier en hébergement temporaire est plus élevé que le prix médian journalier en hébergement permanent, quel que soit le type de chambre (simple ou double). Cela peut s'expliquer en partie par les coûts de gestion qui sont plus importants pour l'hébergement temporaire.

Dans le secteur commercial, où la part des places habilitées à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale est moins importante que dans les autres secteurs, la différence de prix est significative. Par exemple, pour une chambre individuelle :

- 84,00 euros pour les prix majoritairement proposés en hébergement permanent, contre 57,97 euros pour les places ASH ;
- 91,50 euros pour les prix majoritairement proposés en hébergement temporaire, contre 58,37 euros pour les places ASH.

**Taux de variation des prix médians en hébergement permanent (HP)
chambre seule dans les EHPAD privés non lucratif et privés commerciaux
non habilités à l'aide sociale ASH**

Échantillon de 990 EHPAD ayant saisi leur prix en 2017 et 2018 et dont les capacités en HP n'ont pas augmentées entre 2017 et 2018	Privé non lucratif	Privé commercial
Nombre d'EHPAD non ASH sur 2 années	187	784
Prix par jour en HP – chambre seule non ASH 2017	68,27 €	86,40 €
Prix par jour en HP – chambre seule non ASH 2018	68,63 €	87,40 €
Taux de variation 2018 vs 2017	0,53 %	1,16 %
Taux de variation maximum autorisé 2018 vs 2017 pour les places non ASH	1,21 %	1,21 %

Des tarifs dépendance en légère augmentation par rapport à 2017

En 2018, le tarif dépendance médian par jour et par personne s'élève à 5,52 euros pour une personne âgée faiblement dépendante (GIR 5-6), soit 0,05 euro de plus (+ 0,9 %) que le tarif médian constaté en 2017 (5,47 euros). Il est de 20,49 euros pour une personne âgée fortement dépendante (GIR 1-2), soit 0,14 euro de plus (+ 0,69 %) que le tarif médian constaté en 2017 (20,35 euros).

On observe que l'augmentation du tarif dépendance est supérieure à 0,35 % pour la moitié des EHPAD, quel que soit le niveau de dépendance.

Dispersion des tarifs dépendance journaliers en 2018 (euros/jour)

Tarif dépendance journalier par GIR	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
GIR 1-2	6 693	17,35 €	20,49 €	24,07 €	1,39
GIR 3-4	6 693	10,99 €	13,00 €	15,28 €	1,39
GIR 5-6	6 693	4,72 €	5,52 €	6,48 €	1,37

Dispersion des taux de variation des tarifs médians entre 2017 et 2018 (euros/jour)

Tarif dépendance journalier par GIR	Premier décile	Médiane	Neuvième décile
GIR 1-2	-7,81 %	0,35 %	11,66 %
GIR 3-4	-8,56 %	0,37 %	10,78 %
GIR 5-6	-8,14 %	0,39 %	11,09 %

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

Les tarifs dépendance médians des EHPAD publics hospitaliers sont un peu plus élevés que ceux des EHPAD privés non lucratifs et privés commerciaux.

Dispersion des tarifs dépendance par jour GIR 1-2 en 2018, selon le statut juridique (euros/jour)

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	1 046	18,67 €	21,38 €	25,22 €	1,35
2-Public territorial (CCAS)	708	17,99 €	20,80 €	24,93 €	1,39
3-Public autonome	1 249	18,20 €	21,17 €	24,14 €	1,33
4-Privé non lucratif	2 056	17,77 €	20,50 €	23,95 €	1,35
5-Privé commercial	1 634	16,23 €	19,42 €	22,43 €	1,38

Dispersion des tarifs dépendance par jour GIR 3-4 en 2018, selon le statut juridique (euros/jour)

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	1 046	11,85 €	13,56 €	16,08 €	1,36
2-Public territorial (CCAS)	708	11,37 €	13,19 €	15,83 €	1,39
3-Public autonome	1 249	11,53 €	13,44 €	15,34 €	1,33
4-Privé non lucratif	2 056	11,24 €	13,01 €	15,21 €	1,35
5-Privé commercial	1 634	10,30 €	12,32 €	14,26 €	1,38

Dispersion des tarifs dépendance par jour GIR 5-6 en 2018, selon le statut juridique (euros/jour)

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile
1-Public rattaché à un EPS	1 046	5,05 €	5,76 €	6,79 €	1,34
2-Public territorial (CCAS)	708	4,86 €	5,60 €	6,67 €	1,37
3-Public autonome	1 249	4,94 €	5,72 €	6,52 €	1,32
4-Privé non lucratif	2 056	4,82 €	5,52 €	6,45 €	1,34
5-Privé commercial	1 634	4,38 €	5,23 €	6,05 €	1,38

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

Le prix mensuel médian d'une place en EHPAD progresse de 24 euros pour s'établir à 1 977 euros en 2018

Le prix d'une place en EHPAD est calculé, quels que soient les revenus du résident, à partir du tarif hébergement et d'une part du tarif dépendance appelée « talon dépendance ». Celui-ci correspond au tarif dépendance des personnes les moins dépendantes (GIR 5-6).

En 2018, comme en 2017, la variabilité de ce prix (prix hébergement + tarif dépendance GIR 5-6) entre les EHPAD est importante. Pour 10 % des EHPAD, ce prix est inférieur à 1 697 euros par mois, et pour 10 % des EHPAD, il est estimé à plus de 2 861 euros par mois.

Les prix médians ont augmenté plus fortement entre 2017 et 2018 (+ 1,22 %) qu'entre 2016 et 2017 (+ 0,21 %). À titre de comparaison, en décembre 2018, l'INSEE annonçait une augmentation des prix à la consommation de 2 % sur un an alors qu'en décembre 2017, l'augmentation était de seulement 1,2 %. Ainsi le prix médian d'une place en hébergement permanent a augmenté globalement de 1,43 % en trois ans. En moyenne, le prix médian d'une place en hébergement permanent a augmenté chaque année de 0,71 % entre 2016 et 2018.

Dispersion des prix et taux de variation annuel moyen du prix médian en hébergement permanent d'une chambre individuelle entre 2016 et 2018 (euros/mois)

Année	Nombre EHPAD	Premier décile	Médiane	Neuvième décile	Rapport interdécile	Taux de variation moyen des prix médians entre 2016 et 2017, 2017 et 2018
2016	6 717	1 653 €	1 949 €	2 798 €	1,69	–
2017	6 140	1 674 €	1 953 €	2 819 €	1,68	0,21 %
2018	6 668	1 697 €	1 977 €	2 861 €	1,69	1,22 %

Dispersion des taux de variation des prix médians des EHPAD ayant saisi leur prix entre 2016 et 2017 et entre 2017 et 2018

Année	Premier décile	Médiane	Neuvième décile
2016			
2017	-0,98 %	0,85 %	3,93 %
2018	-0,53 %	1,12 %	3,93 %

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

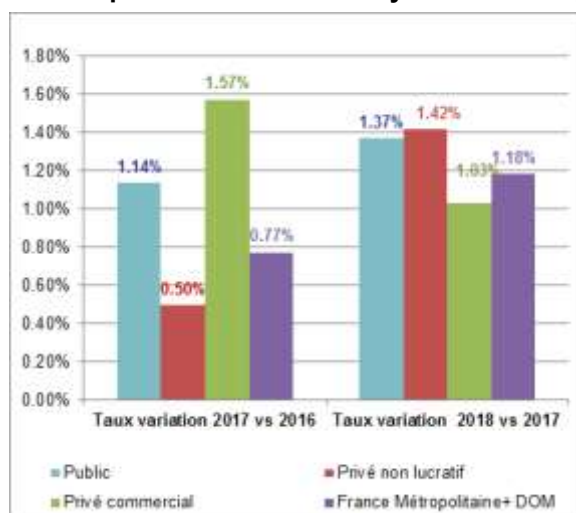
Analyse des prix d'un échantillon constant d'EHPAD sur trois ans

Le prix médian des EHPAD a augmenté plus fortement entre 2017 et 2018 (+ 1,18 %) qu'entre 2016 et 2017 (+ 0,77 %).

Le rythme d'évolution global et moyen annuel entre 2016 et 2018 pour un échantillon de 5 367 EHPAD ayant saisi leurs prix sur trois années est différent selon le statut juridique :

- le prix médian des EHPAD publics a augmenté plus fortement entre 2017 et 2018 (+ 1,37 %) qu'entre 2016 et 2017 (+ 1,14 %). Ainsi, le prix médian d'une place en hébergement permanent dans le public a augmenté de 2,52 % en trois ans et en moyenne de 1,25 % par an entre 2016 et 2018 ;
- le prix médian des EHPAD privés non lucratifs a augmenté plus fortement entre 2017 et 2018 (+ 1,42 %) qu'entre 2016 et 2017 (+ 0,50 %). Ainsi, le prix médian d'une place en hébergement permanent dans le privé non lucratif a augmenté de 1,92 % en trois ans et en moyenne de 0,96 % par an entre 2016 et 2018 ;
- le prix médian des EHPAD privés commerciaux a augmenté plus fortement entre 2016 et 2017 (+ 1,57 %) qu'entre 2017 et 2018 (+ 1,03 %). Ainsi, le prix médian d'une place en hébergement permanent dans le secteur commercial a augmenté de 2,62 % en trois ans et en moyenne de 1,30 % par an entre 2016 et 2018.

Taux de variation global et annuel moyen du prix médian en hébergement permanent d'une chambre individuelle pour 5 367 d'EHPAD ayant saisi leur prix sur trois années



	EHPAD public (2 366)	EHPAD privé non lucratif (1 653)	EHPAD privé commercial (1 348)	Tout statut (5 367)
Prix médian 2016	1 797 €	1 950 €	2 641 €	1 940 €
Prix médian 2017	1 817 €	1 960 €	2 683 €	1 955 €
Prix médian 2018	1 842 €	1 988 €	2 710 €	1 978 €
Taux de variation global de 2016 à 2018	2,52 %	1,92 %	2,62 %	1,96 %
Taux de variation annuelle moyen de 2016 à 2018	1,25 %	0,96 %	1,30 %	0,98 %

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

Des disparités tarifaires toujours très marquées entre les départements

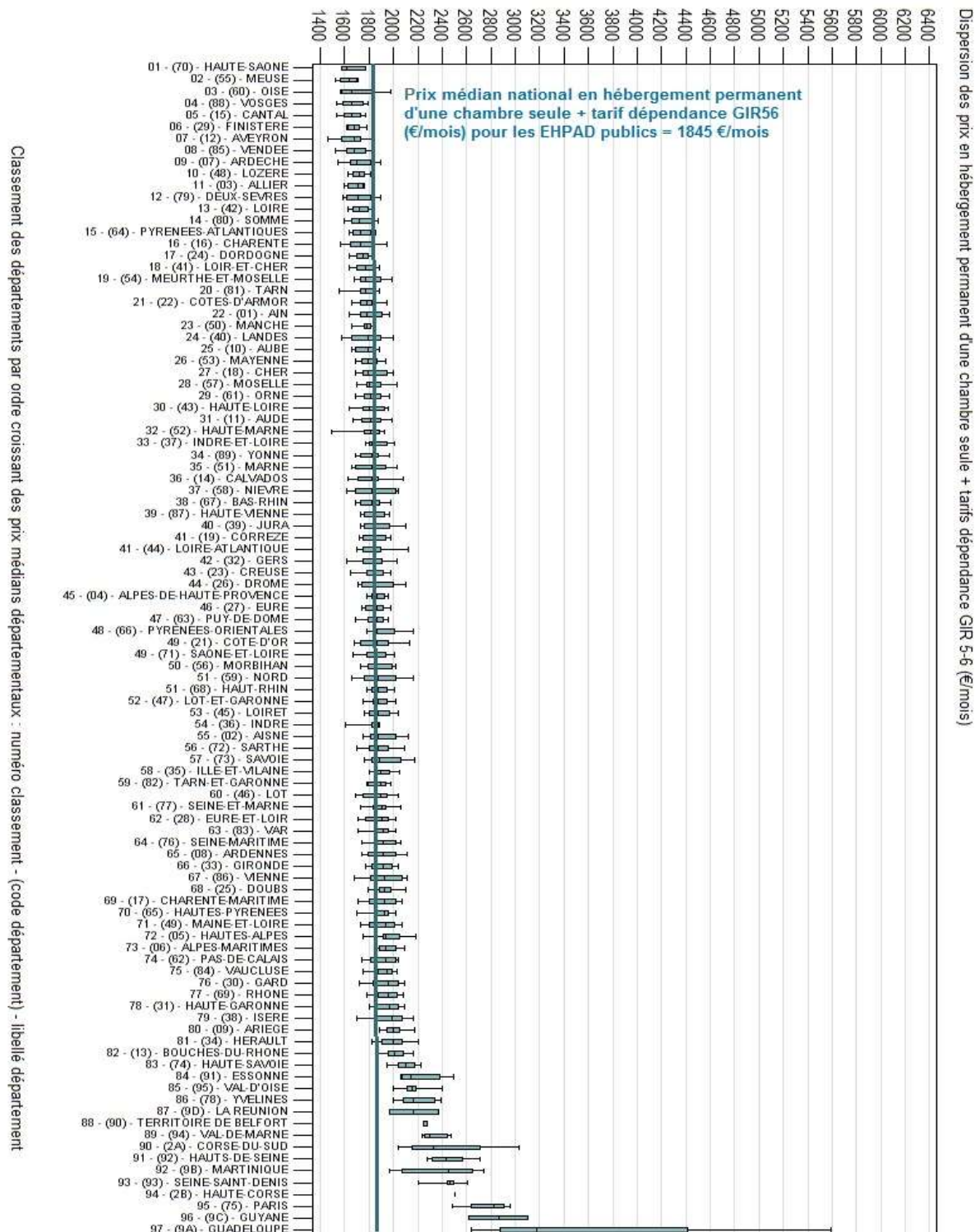
Les trois graphiques ci-dessous sur le classement des prix médians départementaux (représentés chacun par un rectangle⁴) d'une chambre individuelle en hébergement permanent avec son tarif dépendance selon le statut juridique de l'EHPAD montrent que :

- pour les EHPAD publics, le tarif médian mensuel le plus bas est en Haute-Saône (1 611 euros ; 16 EHPAD) ; le plus élevé se trouve à Paris (2 820 euros ; 10 EHPAD) ;
- pour les EHPAD privés non lucratifs, les tarifs médians mensuels les plus bas sont observés en Haute-Saône (1 636 euros ; 10 EHPAD) et dans le Cantal (1 668 euros ; 14 EHPAD) ; les tarifs médians les plus élevés en métropole se trouvent dans les Hauts-de-Seine (2 840 euros ; 25 EHPAD) et à Paris (2 892 euros ; 28 EHPAD) ;
- dans les EHPAD privés commerciaux, les tarifs médians mensuels les plus bas se trouvent en Haute-Saône (1 976 euros ; 1 EHPAD), en Haute-Loire (1 779 euros ; 1 EHPAD), dans la Creuse (2 003 euros ; 2 EHPAD) et en Charente (2 132 euros ; 15 EHPAD). On observe que le prix médian d'une place en hébergement permanent est plus cher dans les départements des Hauts-de-Seine (3 581 euros ; 54 EHPAD) et à Paris (4 669 euros ; 28 EHPAD). C'est à Paris que les tarifs mensuels des EHPAD privés commerciaux varient le plus (rapport interdécile = 1,93).

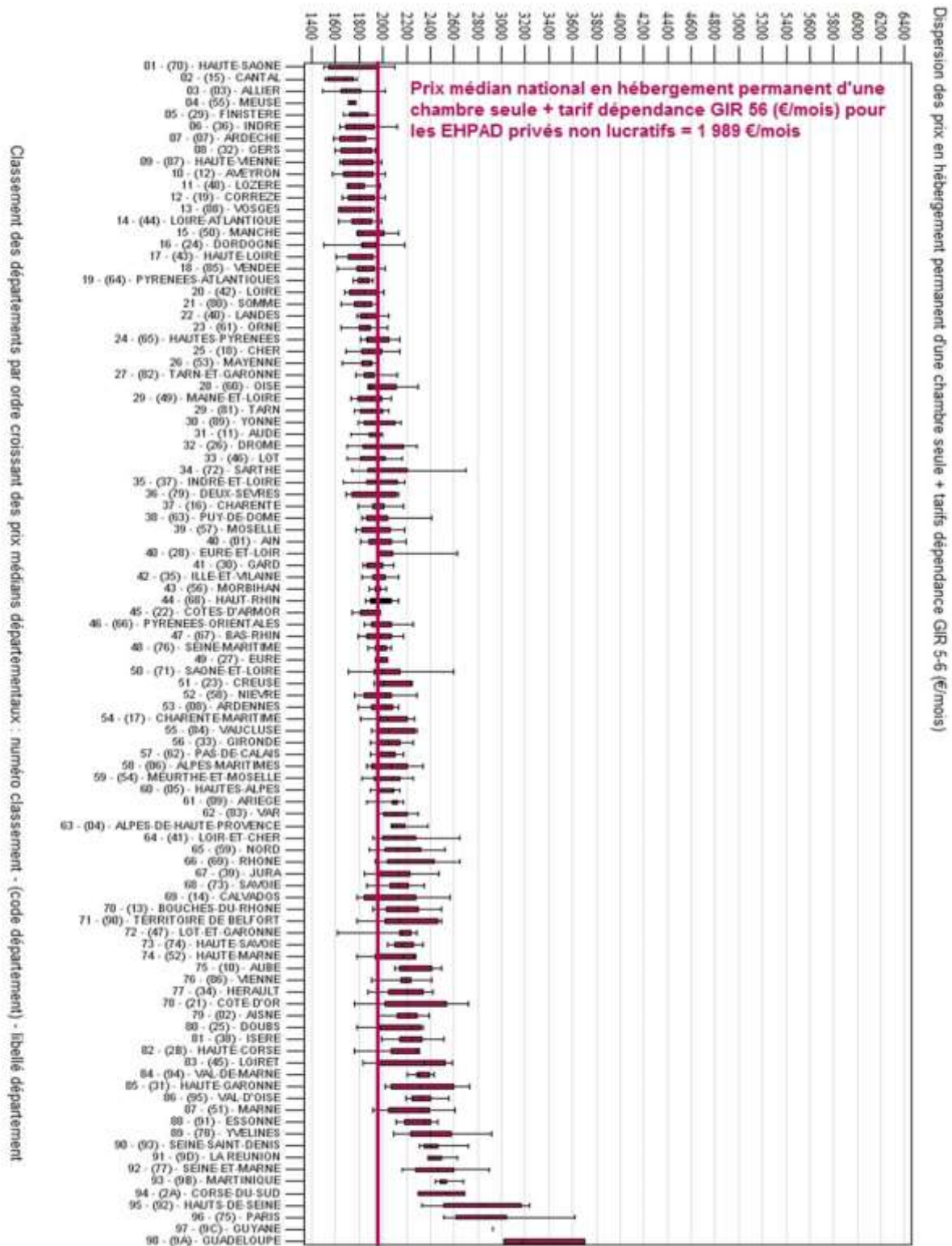
Ces disparités de prix, comme nous l'avons déjà montré dans les deux analyses précédentes, s'expliquent par le fait que les EHPAD commerciaux sont des structures globalement plus récentes, implantées majoritairement sur des territoires urbanisés alors que les EHPAD publics sont majoritairement plus anciens et proportionnellement plus implantés sur des territoires ruraux. On observe également une corrélation entre les départements dans lesquels les loyers sont les plus élevés et les prix des places en EHPAD.

⁴ *Box Plot* ou boîte à moustache : il s'agit d'un graphique où sont représentés la médiane (trait horizontal), les 25^e (quartile 1) et 75^e percentiles (quartile 3 – partie haute et basse du rectangle), ainsi que les bornes, « moustaches », à l'extérieur desquelles les données sont considérées comme des valeurs extrêmes. Les quartiles se calculent de la même façon que la médiane. Le premier quartile sépare les 25 % inférieurs des données, le deuxième quartile est la médiane de la série, et le troisième quartile sépare les 25 % supérieurs des données.

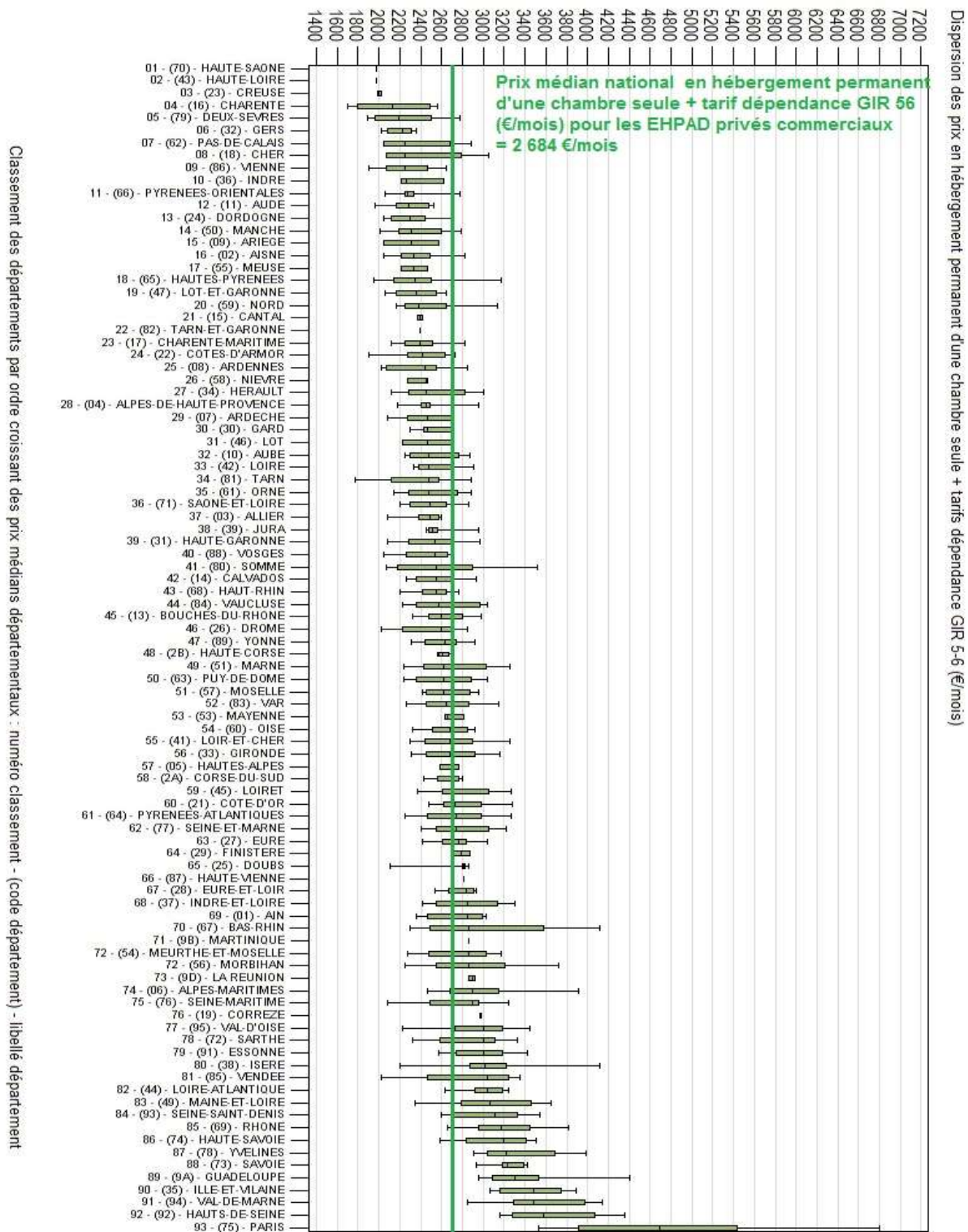
Classement des prix médians départementaux en hébergement permanent d'une chambre individuelle pour les EHPAD publics (en €/mois)



Classement des prix médians départementaux en hébergement permanent d'une chambre individuelle pour les EHPAD privés non lucratifs (en €/mois)



Classement des prix médians départementaux en hébergement permanent d'une chambre individuelle pour les EHPAD privés commerciaux (en €/mois)



76 % des EHPAD de notre échantillon intègrent l'entretien du linge dans le tarif socle des prestations d'hébergement

Depuis le décret d'application n° 2015-1868 de la loi du 30 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le 1er juillet 2016, les EHPAD sont tenus d'intégrer dans leur tarif hébergement cinq types de services obligatoires, qui concernent : l'administration générale, l'accueil hôtelier, la restauration, le blanchissage et l'animation de la vie sociale.

Socle minimal de prestations

- **prestations d'administration générale** : la gestion administrative de l'ensemble du séjour ; l'élaboration et le suivi du contrat de séjour ; les frais d'administration générale ;
- **prestations d'accueil hôtelier** : mise à disposition de la chambre (individuelle ou double) et des locaux collectifs ; accès à une salle de bain comprenant au minimum un lavabo, une douche et des toilettes ; fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et dans le reste de l'établissement ; mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD ; entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour ; entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs ; maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts ; mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre ; accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement ;
- **prestation de restauration** : accès à un service de restauration ; fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne ;
- **prestation de blanchissage** : fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien ;
- **prestation d'animation de la vie sociale** : accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement ; organisation des activités extérieures.

Cette liste constitue, comme le décret l'indique, un socle minimum. Ce n'est donc pas parce qu'une prestation proposée en EHPAD ne figure pas dans la liste des prestations socles qu'elle est obligatoirement facturée en sus. Par ailleurs, les EHPAD peuvent s'ils le souhaitent renseigner les prestations optionnelles qui sont facturées en sus du tarif hébergement.

L'analyse suivante sur les prestations comprises dans le tarif hébergement (en sus des prestations socles) porte uniquement sur les établissements qui ont répondu aux deux questions non obligatoires suivantes sur le portail national pour les personnes âgées :

1. Si des prestations supplémentaires, en complément de la liste des prestations minimales précisées dans le décret, sont comprises dans le ou les prix hébergement, merci de les cocher ci-dessous.
2. Si d'autres prestations sont facturées en sus des prix hébergement(s) saisi(s) et ne font pas partie de la liste des prestations minimales décrites par la loi, merci de les cocher ci-dessous.

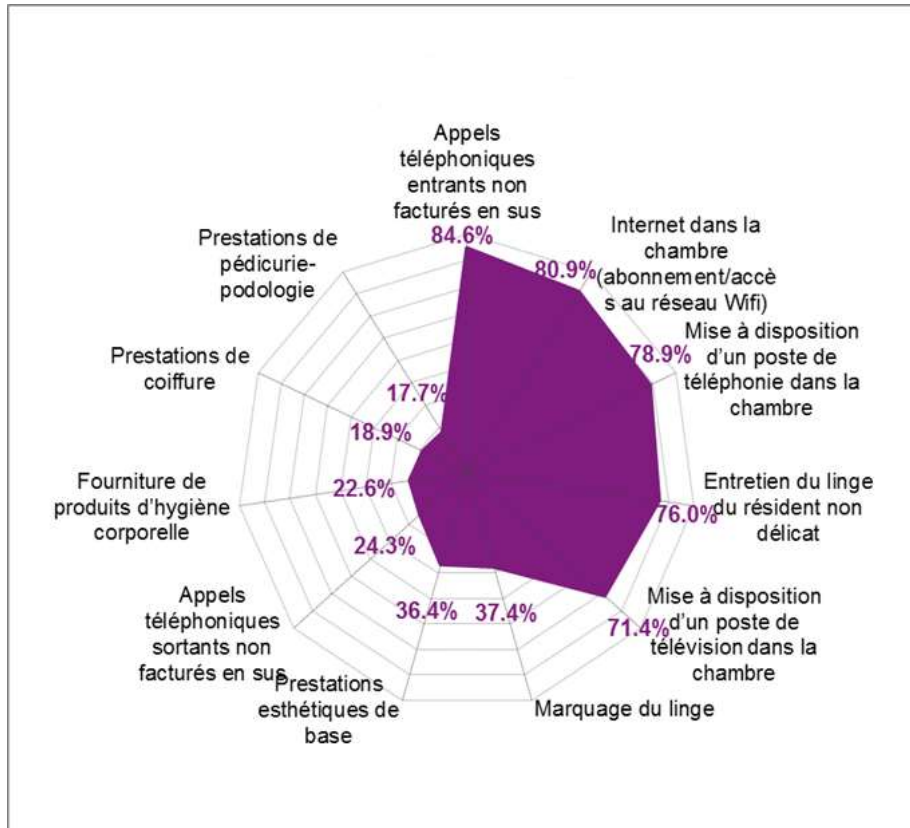
Nous supposons que l'échantillon ayant répondu est représentatif de l'ensemble des établissements pour chacune des onze prestations qui peuvent être identifiées sur le site de la CNSA :

Liste des prestations	Total des répondants
Entretien du linge non délicat du résident	3 639
Marquage du linge	2 192
Fourniture de produits d'hygiène corporelle	1 098
Mise à disposition d'un poste de téléphonie dans la chambre	1 821
Appels téléphoniques entrants non facturés en sus	1 942
Appels téléphoniques sortants non facturés en sus	1 525
Mise à disposition d'un poste de télévision dans la chambre	776
Internet dans la chambre (abonnement/accès au réseau WiFi)	1 206
Prestations de coiffure (shampooing, coupe)	1 708
Prestations esthétiques de base	1 393
Prestations de pédicurie-podologie	1 518

Le graphique page suivante montre que de nombreux EHPAD de l'échantillon intègrent déjà majoritairement cinq prestations dans leur tarif socle, et ce, quel que soit leur statut : les appels téléphoniques entrants (84,6 %), Internet dans la chambre (80,9 %), la mise à disposition d'un poste de téléphonie dans la chambre (78,9 %), l'entretien du linge non délicat du résident (76 %) et la mise à disposition d'un poste de télévision dans la chambre (71,4 %).

D'autres EHPAD intègrent également des prestations supplémentaires : le marquage du linge (37,4 %), les prestations esthétiques de base (36,4 %), les appels téléphoniques sortants (24,3 %), la fourniture de produits d'hygiène corporelle (22,6 %), les prestations de coiffure (18,9 %) et celles de pédicurie-podologie (17,7 %).

**Prestations comprises dans le prix hébergement (en sus des prestations socles)
en % d'EHPAD, tout statut juridique confondu**



Nombre d'EHPAD avec prestations comprises dans le prix hébergement

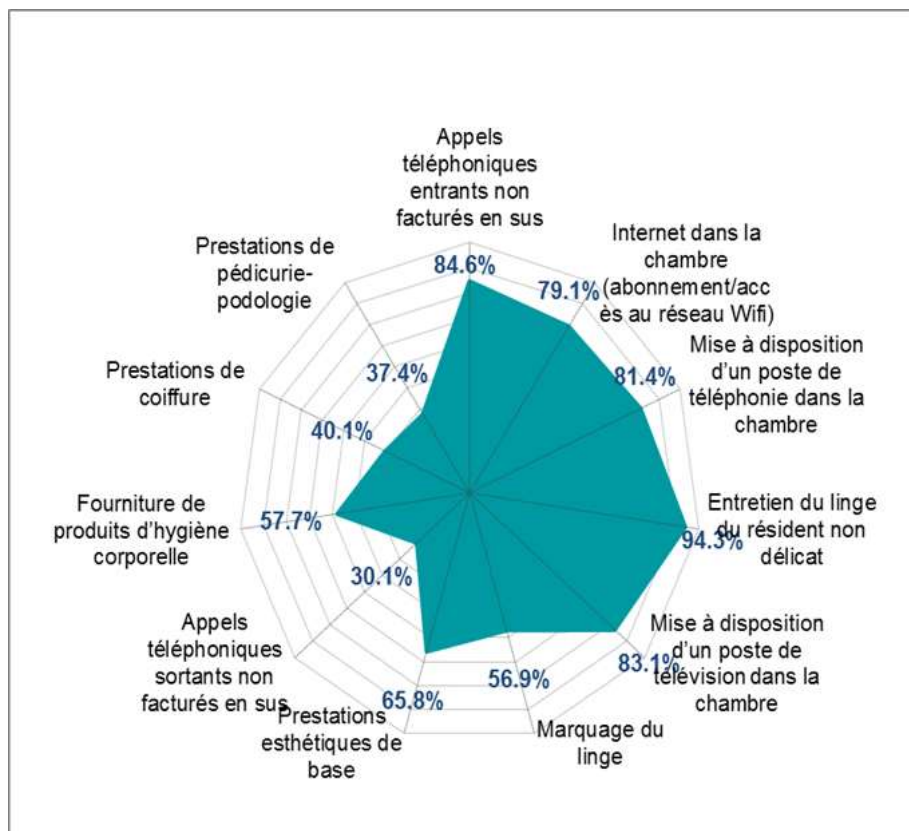
Type de prestations	Nombre d'EHPAD
Appels téléphoniques entrants non facturés en sus	1 642
Internet dans la chambre (abonnement/accès au réseau WiFi)	976
Mise à disposition d'un poste de téléphonie dans la chambre	1 436
Entretien du linge non délicat du résident	2 767
Mise à disposition d'un poste de télévision dans la chambre	554
Marquage du linge	819
Prestations esthétiques de base	507
Appels téléphoniques sortants non facturés en sus	371
Fourniture de produits d'hygiène corporelle	248
Prestations de coiffure	323
Prestations de pédicurie-podologie	268

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

On observe de fortes disparités entre les prestations proposées selon le statut juridique de l'EHPAD :

- dans les EHPAD publics, la prestation « Entretien du linge des résidents » est presque toujours comprise dans le tarif hébergement (94,3 %), suivie des appels téléphoniques entrants (84,6 %), de la mise à disposition d'un poste de télévision (83,1 %), d'un poste de téléphonie (81,4 %) et d'Internet (79,1 %) dans la chambre. Trois autres prestations sont régulièrement intégrées au tarif dans le public : les prestations d'esthétique de base (65,8 %), la fourniture de produits d'hygiène (57,7 %) et le marquage du linge (56,9 %) ;
- les EHPAD privés non lucratifs intègrent également majoritairement les cinq prestations listées en référence : l'entretien du linge du résident (89,3 %), les appels téléphoniques entrants (81,6 %), la mise à disposition d'un poste de téléphonie (80,8 %), d'Internet (78,6 %) et d'un poste de télévision (72,1 %) dans la chambre ;
- pour les EHPAD privés commerciaux, les prestations les plus souvent citées sont les appels téléphoniques entrants (87 %), la mise à disposition d'Internet (83,7 %), d'un poste de téléphonie (74,8 %) et d'un poste de télévision (58,5 %) dans la chambre. L'entretien du linge non délicat des résidents est compris dans le tarif hébergement de 29,1 % d'entre eux. Parmi les autres prestations comprises dans le ou les prix hébergement(s) saisi(s) et ne faisant pas partie de la liste des prestations minimales décrites par la loi, les EHPAD commerciaux citent souvent la mise à disposition d'une application numérique pour connecter les familles à la vie quotidienne de leur proche.

Prestations comprises dans le prix hébergement (en sus des prestations socles) en % d'EHPAD publics

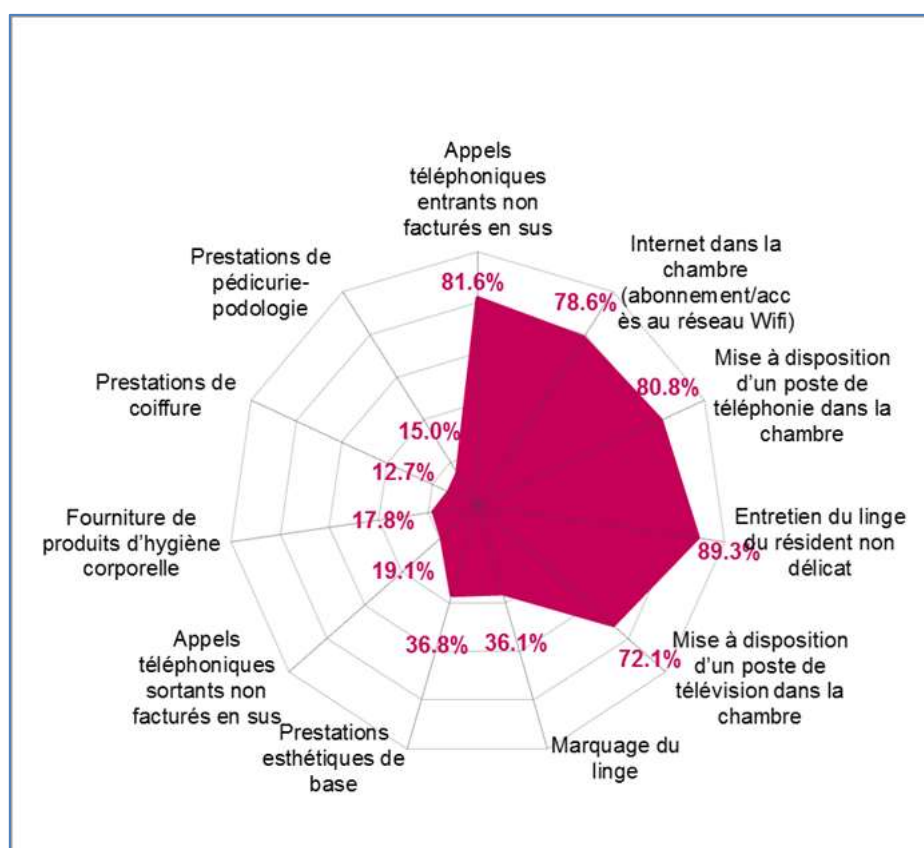


Nombre d'EHPAD publics avec prestations comprises dans le prix hébergement

Type de prestations	Nombre d'EHPAD publics
Appels téléphoniques entrants non facturés en sus	604
Internet dans la chambre (abonnement/accès au réseau WiFi)	239
Mise à disposition d'un poste de téléphonie dans la chambre	511
Entretien du linge non délicat du résident	1 429
Mise à disposition d'un poste de télévision dans la chambre	236
Marquage du linge	500
Prestations esthétiques de base	263
Appels téléphoniques sortants non facturés en sus	153
Fourniture de produits d'hygiène corporelle	127
Prestations de coiffure	226
Prestations de pédicurie-podologie	167

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

Prestations comprises dans le prix hébergement (en sus des prestations socles) en % d'EHPAD privés non lucratifs

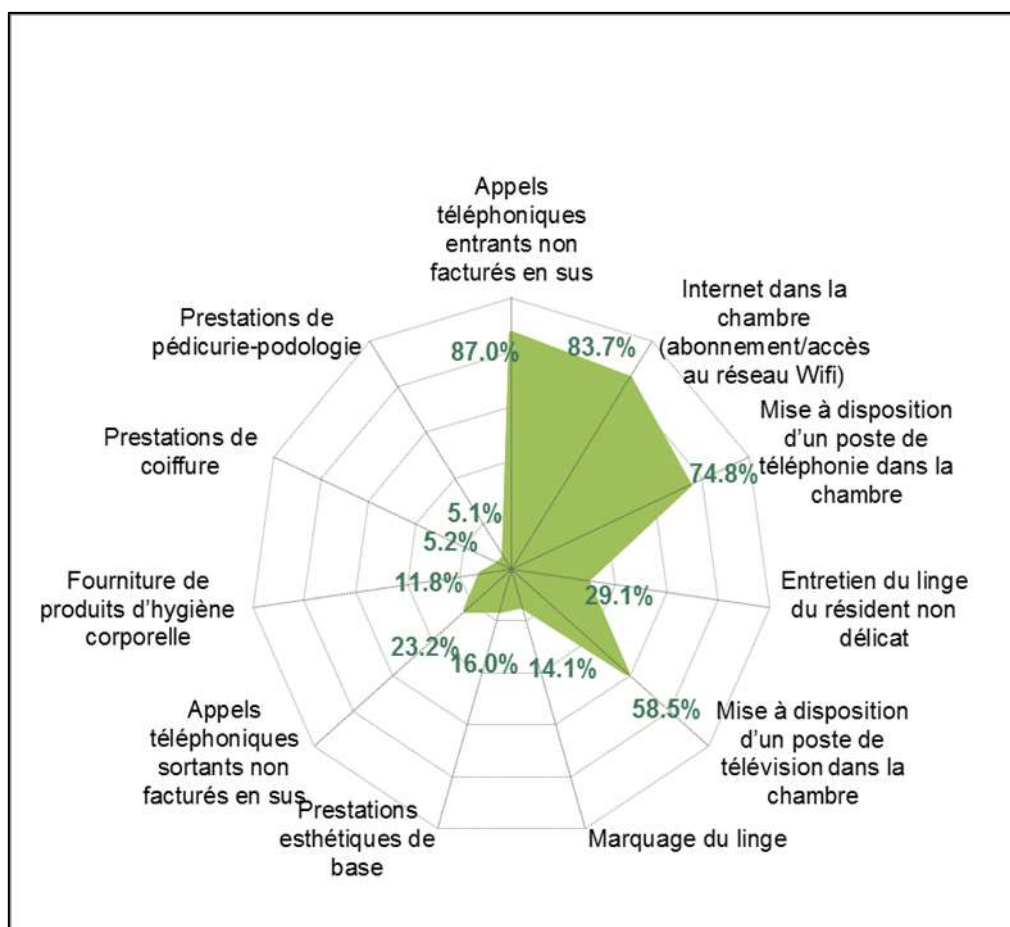


Nombre d'EHPAD privés non lucratifs avec prestations comprises dans le prix hébergement

Type de prestations	Nombre d'EHPAD privés non lucratifs
Appels téléphoniques entrants non facturés en sus	462
Internet dans la chambre (abonnement/accès au réseau WiFi)	305
Mise à disposition d'un poste de téléphonie dans la chambre	438
Entretien du linge non délicat du résident	1 068
Mise à disposition d'un poste de télévision dans la chambre	160
Marquage du linge	219
Prestations esthétiques de base	151
Appels téléphoniques sortants non facturés en sus	82
Fourniture de produits d'hygiène corporelle	52
Prestations de coiffure	64
Prestations de pédicurie-podologie	70

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

Prestations comprises dans le prix hébergement (en sus des prestations socles) en % d'EHPAD privés commerciaux



Nombre d'EHPAD privés commerciaux avec prestations comprises dans le prix hébergement

Type de prestations	Nombre d'EHPAD privés commerciaux
Appels téléphoniques entrants non facturés en sus	576
Internet dans la chambre (abonnement/accès au réseau WiFi)	432
Mise à disposition d'un poste de téléphonie dans la chambre	487
Entretien du linge non délicat du résident	270
Mise à disposition d'un poste de télévision dans la chambre	158
Marquage du linge	100
Prestations esthétiques de base	93
Appels téléphoniques sortants non facturés en sus	136
Fourniture de produits d'hygiène corporelle	69
Prestations de coiffure	33
Prestations de pédicurie-podologie	31

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

Le coût médian mensuel de l'entretien du linge facturé en sus du tarif hébergement peut être estimé à 84 euros

Le panier de prestations minimales d'hébergement défini par le décret d'application n° 2015-1868 comprend au chapitre « Prestation de blanchissage » la « Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien ». Le terme de « linge plat » peut être défini par le linge de literie et de toilette, mais n'intègre pas l'entretien du linge personnel des résidents.

Si de nombreux EHPAD intègrent déjà cette prestation dans leurs tarifs (2 767 EHPAD), d'autres la facturent en sus (872 EHPAD, soit 24 %).

Le prix mensuel médian de cette prestation est estimé à 84 euros, pour un échantillon de 677 EHPAD ayant renseigné un prix pour l'entretien du linge des résidents en euros/mois.

La variabilité de ce prix entre les EHPAD est importante : pour 10 % des EHPAD, ce prix est inférieur à 42 euros par mois, et pour 10 % des EHPAD, il est estimé à plus de 115 euros par mois.

Par ailleurs, les prix médians de cette prestation facturés dans les EHPAD privés commerciaux sont plus élevés que ceux des EHPAD privés non lucratifs et des EHPAD publics. Cette analyse n'intègre pas d'éventuelles différences entre les établissements quant à la qualité des services et des prestations associés au traitement du linge, qui pourraient expliquer des différences dans les tarifs pratiqués. Aussi, la comparaison du prix de la prestation linge se doit d'être complétée par cette dimension qualitative.

Dispersion du prix du linge non délicat du résident facturé en sus des prestations sociales, selon le statut juridique

Statut juridique	Nombre d'EHPAD	Premier décile (D1)	Médiane	Neuvième décile (D9)	Rapport interdécile
Public	57	15,00 €	42,30 €	60,00 €	4,00
Privé non lucratif	107	30,00 €	52,50 €	76,00 €	2,53
Privé commercial	513	61,40 €	90,00 €	120,00 €	1,95
France métropole + DOM	677	42,00 €	84,00 €	115,00 €	2,74

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018.

Parmi les 869 EHPAD ayant des places en hébergement permanent et ayant répondu ne pas inclure l'entretien du linge du résident dans leur prix hébergement, 677 ont saisi un prix du linge en euros/mois.

Nous avons comparé les prix d'une place en hébergement permanent selon que l'entretien du linge du résident est compris dans le prix hébergement ou facturé en sus.

Dans le second cas, le calcul prend en compte le prix en hébergement permanent, le tarif dépendance appelé « talon dépendance » (GIR 5-6) et le prix en euros par mois saisi sur le portail national pour les personnes âgées pour les EHPAD qui facturent cette prestation en sus.

Quel que soit le statut juridique, nous constatons que le prix d'une place en hébergement permanent est toujours plus élevé lorsque l'entretien du linge est facturé en sus, ce qui peut inciter les familles des résidents à prendre cette tâche à leur charge.

Comparaison des prix en hébergement permanent entre les EHPAD qui intègrent la prestation « Entretien du linge du résident » dans leur tarif et ceux qui la facturent en sus, selon le statut juridique

Statut juridique	L'entretien du linge du résident est-il compris dans le prix hébergement ?	Nombre d'EHPAD	Premier décile (D1)	Médiane	Neuvième décile (D9)	Rapport interdécile
Public	Oui	1 425	1 654 €	1 851 €	2 072 €	1,25
Public	Non	57	1 667 €	1 896 €	2 289 €	1,37
Privé non lucratif	Oui	1 065	1 752 €	1 983 €	2 446 €	1,40
Privé non lucratif	Non	107	1 902 €	2 158 €	2 652 €	1,39
Privé commercial	Oui	269	2 108 €	2 609 €	3 320 €	1,58
Privé commercial	Non	513	2 281 €	2 775 €	3 513 €	1,54

Source : Prix-ESMS CNSA au 31 décembre 2018

En conclusion

Le décret n° 2015-1868 du 30 décembre 2015 et applicable depuis le 1^{er} juillet 2016 définit le panier de prestations minimales d'hébergement que doivent délivrer les EHPAD à leurs résidents. Le tarif d'hébergement affiché pour chaque établissement sur le portail national d'information pour les personnes âgées doit donc inclure le prix de ces prestations, garantissant ainsi une prise en charge sans surcoût et adaptée aux besoins essentiels de leurs résidents.

L'hétérogénéité des prestations complémentaires proposées par ces structures, facturées ou non en sus, rend difficile la comparaison réelle du prix d'une chambre en EHPAD. En effet, certains établissements affichent un tarif correspondant au strict respect des « prestations socles » d'hébergement tandis que d'autres proposent des prestations complémentaires comme les produits d'hygiène ou l'entretien du linge du résident, sans surplus de facturation.

Le site de la CNSA permet aux EHPAD d'afficher les onze prestations préalablement identifiées comme les plus courantes. Il est ainsi possible de constater à partir d'un échantillon représentatif que de nombreux EHPAD intègrent ces prestations supplémentaires dans leur tarif hébergement.

Cependant, de fortes disparités existent pour l'entretien du linge des résidents, notamment selon le statut juridique des établissements. Sur un échantillon de 677 EHPAD, le prix mensuel médian de cette prestation peut être estimé à 84 euros, ce qui représente un surcoût non négligeable pour les résidents et leur famille.

Le rapport de l'IGAS d'avril 2019, *Habilitation à l'aide sociale et aide sociale à l'hébergement en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)*, recommande « d'intégrer dans le socle de prestations d'hébergement l'entretien du linge personnel du résident ».

Enfin, trois prestations en lien avec l'hygiène corporelle et le bien-être des résidents en EHPAD sont faiblement incorporées dans le socle de prestations d'hébergement : la fourniture de produits d'hygiène corporelle (savon, gel douche, shampoing, dentifrice...) – 23 %, les prestations de coiffure (19 %) et les prestations de pédicurie-podologie hors prescription médicale (18 %).

Une analyse plus spécifique des coûts engendrés par ces prestations pourrait être utile alors qu'une étude de la DREES, publiée fin 2014, montrait que 91 % des résidents avaient besoin d'une aide pour la toilette et que les modalités de tarification des EHPAD pourraient être réinterrogées, dans la continuité des propositions du rapport de la concertation Grand âge et autonomie de Dominique Libault (mars 2019).

Sources et méthode

Sources

La CNSA a ouvert le 1^{er} juillet 2016 l'application Prix-ESMS permettant aux gestionnaires d'EHPAD de saisir les prix hébergement et les tarifs dépendance de leur établissement. Les prix analysés, saisis pour l'année 2018, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, sont issus du portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches.

Un contrôle de la qualité de la base a été organisé *a posteriori* ; il a permis de corriger des prix saisis par des EHPAD en hébergement permanent, en hébergement temporaire et/ou avec habilitation à l'aide sociale (ASH) alors que ces modalités d'accueil ou l'ASH ne sont pas autorisées dans FINESS. De ce fait, ces prix ne sont pas pris en compte dans notre analyse. Les établissements fermés au 31 décembre 2018 et qui ont saisi leur prix ne sont pas pris en compte dans notre analyse.

Les prestations analysées comprises dans le prix hébergement (en sus des prestations socles) ont été complétées par des informations complémentaires retrouvées dans la question ouverte « Autres prestations » du portail national pour les personnes âgées. En effet, l'information a parfois été saisie directement dans le champ libre au lieu d'être cochée (par exemple, la prestation « Entretien du linge du résident »).

Méthode

Il s'agit d'une analyse descriptive nationale et départementale des prix hébergement et des tarifs dépendance. Les indicateurs retenus sont la médiane, les déciles et le rapport interdécile.

La médiane représente la valeur centrale qui sépare en deux parties égales notre échantillon. Cet estimateur est préféré à la moyenne en présence de valeurs « aberrantes » ou extrêmes.

Les déciles sont les valeurs qui partagent la population étudiée en dix parties égales : le premier décile sépare les 10 % inférieurs des données, et le neuvième décile sépare les 90 % supérieurs des données.

Le rapport interdécile met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la population : c'est une mesure d'hétérogénéité de la distribution étudiée.

Le taux de variation global ou taux d'évolution global mesure la variation d'une valeur sur l'ensemble de la période dans notre étude sur trois années. Il est obtenu en faisant le produit de tous les coefficients multiplicateurs.

Le coefficient multiplicateur est égal au taux de variation plus un.

Le taux de variation ou taux d'évolution moyen annuel permet de déterminer la variation moyenne du prix en hébergement permanent chaque année sur une période dans notre étude sur trois années. En effet, les rythmes d'évolution sont très variables d'une année à l'autre, ce qui rend difficile une vision d'ensemble. Pour cela il faut calculer le taux d'évolution annuel moyen qui est la moyenne géométrique des taux d'évolution annuels.

Analyse réalisée par Marie-Hélène TOUPIN, sous la coordination de Céline MOREAU, pôle Allocation budgétaire, Direction des établissements et services médico-sociaux.